



Réduire la consommation de boissons sucrées

Que faut-il faire?

Cœur + AVC recommande aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux d'adopter une approche à plusieurs volets afin de réduire la consommation de boissons sucrées au pays et ainsi contribuer à diminuer la prévalence des maladies chroniques liées à l'alimentation. Pour y parvenir, Cœur + AVC **recommande aux gouvernements d'imposer une taxe sur les boissons sucrées de façon à en décourager la consommation. Les recettes tirées de cette taxe devraient être consacrées à la mise en place de mesures relatives à la sécurité alimentaire des ménages à faible revenu**, telles que des subventions permettant de réduire le prix des légumes et des fruits, des programmes de bons pour des aliments sains, des programmes universels d'alimentation en milieu scolaire, ou un revenu de base universel.

Pourquoi devons-nous prendre de telles mesures?

Les boissons sucrées, y compris les boissons gazeuses (sodas), les boissons aux fruits (cocktails de jus de fruits), les jus (incluant les jus de fruits purs à 100 %), les boissons pour sportifs, les boissons énergisantes, ainsi que d'autres boissons sucrées (dont les cafés, les thés et les eaux aromatisées), sont l'une des principales sources de sucre dans l'alimentation de la population du Canada¹. Elles renferment des « calories vides » et très peu, voire pas du tout, d'avantages nutritionnels. La recherche montre que la consommation de boissons sucrées au Canada est élevée, en particulier chez les personnes âgées de 9 à 30 ans².

La consommation de boissons sucrées et de sucre en quantité excessive est associée à des maladies chroniques, telles que l'obésité, l'hypertension, les maladies du cœur et le diabète, et aux caries dentaires³⁻⁷. Les boissons sucrées suscitent des préoccupations particulières, car elles contribuent à l'apparition de troubles métaboliques, notamment des taux de glycémie et de lipides élevés, et parce qu'elles ne produisent pas la même

sensation de satiété que les calories consommées sous forme d'aliments solides⁸. Il est donc facile de les surconsommer. D'ailleurs, l'augmentation de la consommation de boissons sucrées d'une tasse (250 ml) par jour a été associée à un risque accru d'obésité (+12 %), de diabète (+19 %) et d'hypertension (+10 %)⁵. On prévoit qu'entre 2016 et 2041, la consommation de boissons sucrées au Canada entraînera plus de 63 000 décès, 300 000 cas de cardiopathie ischémique et près de 40 000 AVC, et qu'elle coûtera plus de 50 milliards de dollars en frais directs à notre système de santé⁹.

Le Guide alimentaire canadien recommande de limiter la consommation de boissons sucrées, incluant les jus de fruits, car elles ne font pas partie d'un mode d'alimentation sain¹⁰. Cœur + AVC et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) recommandent que la consommation de sucres libres (c'est-à-dire les sucres ajoutés ou ceux qui ne sont pas naturellement présents dans les aliments) n'excède pas 10 % de l'apport calorique (énergétique) quotidien total¹¹. Cette quantité correspond à environ 12 cuillères à thé pour un régime alimentaire moyen de 2 000 calories par jour¹¹. Le contenu en sucre de la plupart des boissons sucrées dépasse ou approche cette limite (p. ex. une bouteille de boisson gazeuse standard de 500 ml renferme environ 13 cuillères à thé de sucre)¹². On constate notamment que les deux tiers de la population (66 %) ont des habitudes alimentaires qui ne correspondent pas aux recommandations de Cœur + AVC et de l'OMS, plus de 10 % de leurs calories provenant de sucres libres¹.

Une approche à plusieurs volets est nécessaire pour réduire la consommation de boissons sucrées et créer un environnement alimentaire permettant à la population de faire plus facilement des choix sains. Une telle approche pourrait comprendre les mesures suivantes : accroître la sensibilisation du public, interdire la publicité d'aliments et de boissons à faible valeur nutritive auprès des enfants, rendre obligatoire la reformulation des produits, limiter le format et la disponibilité des boissons, exiger que des boissons plus saines soient proposées par défaut dans les repas combinés, rendre obligatoire l'étiquetage des menus des restaurants, et limiter la concentration de détaillants de malbouffe et de boissons sucrées. Toutefois, comme les mesures fiscales sont connues pour être particulièrement efficaces pour influencer les habitudes des consommateurs, la tarification incitative ou dissuasive constitue un levier important de cette approche concertée.

Pourquoi maintenant?

Les changements de politiques visant à réduire la consommation de boissons sucrées sont de plus en plus fréquents pour améliorer la santé de la population. Plus précisément, l'Organisation mondiale de la Santé a exhorté les pays du monde entier à réduire la consommation de

boissons sucrées de leur population en imposant une taxe sur les boissons sucrées¹³. En août 2023, environ 117 pays et territoires avaient déjà mis en place de telles taxes sur les boissons sucrées¹³. Ces taxes touchent 57 % de la population mondiale, notamment au Mexique, en France, au Royaume-Uni, en Afrique du Sud, au Chili et en Finlande, ainsi que dans plusieurs villes des États-Unis, entre autres.¹⁴ Au pays, Terre-Neuve-et-Labrador a ouvert la voie en 2022 en devenant la première province à instaurer une taxe sur les boissons sucrées¹⁵. En vertu de cette taxe, un droit de 0,20 \$ par litre est appliqué aux boissons prêtes à boire contenant des sucres ajoutés ainsi qu'aux boissons en fontaine sucrées et aux mélanges concentrés pour boissons (fondé sur la préparation recommandée par les fabricants)¹⁵. La Colombie-Britannique impose depuis avril 2021 la taxe de vente provinciale (TVP) de 7 % aux boissons gazeuses sucrées¹⁶. Ces breuvages étaient auparavant exemptés de la TVP, à l'instar d'autres produits d'épicerie et aliments préparés¹⁶⁻¹⁸. À l'échelle internationale, une évaluation des taxes sur les boissons sucrées a démontré qu'une taxe de 10 % était associée à une diminution de 10 % des achats et de la consommation de boissons sucrées¹⁹. Au Mexique, des études ont révélé une diminution encore plus importante des achats chez les ménages à faible revenu¹⁹.

Il est vrai que les taxes sur les boissons sucrées, comme les taxes sur les produits du tabac, peuvent être régressives. Si le Canada instaurait une taxe de 20 % sur les boissons sucrées, les ménages à faible revenu paieraient en moyenne 4,80 \$ de plus par personne par année que ceux qui ont des revenus plus élevés²⁰. Cela s'explique par le fait que les personnes à faible revenu ont tendance à consommer plus de boissons sucrées que celles qui ont des revenus plus élevés²⁰. Cependant, cette dépense supplémentaire est minime en comparaison des préjudices disproportionnés, tant financiers que pour la santé, que les boissons sucrées causent aux personnes à faible revenu. Étant donné que ce segment de la population a tendance à consommer davantage de boissons sucrées et à être le plus sensible à l'augmentation des prix, les personnes à faible revenu seraient probablement celles dont l'alimentation et la santé s'amélioreraient le plus avec l'imposition d'une taxe sur les boissons sucrées²⁰. Une telle mesure serait donc progressive du point de vue de la santé, et contribuerait à réduire les inégalités en santé au pays. Néanmoins, l'accès à des aliments sains demeure un défi pour de nombreux ménages au pays et il est important d'en tenir compte. Les revenus générés par une taxe sur les boissons sucrées devraient être utilisés pour compenser l'impact financier sur les personnes à faible revenu en rendant plus abordables les aliments plus sains et en soutenant des initiatives relatives à la sécurité alimentaire, telles que des subventions permettant de réduire le prix des légumes et des fruits, des programmes de bons pour des aliments sains, des programmes universels d'alimentation en milieu scolaire, ou un revenu de base universel.

En ce qui concerne les peuples autochtones, Cœur + AVC respecte leur droit à la souveraineté fiscale et n'appuierait pas l'imposition d'une taxe sur les boissons sucrées dans leurs communautés par un gouvernement canadien. Bien qu'il soit techniquement possible pour les gouvernements d'imposer des taxes sur les produits vendus dans les réserves des Premières Nations, cela s'écarterait des normes et des pratiques actuelles. Ainsi, une taxe sur les boissons sucrées ne s'appliquerait probablement pas aux achats effectués dans les réserves, à moins que les communautés des Premières Nations ne choisissent elles-mêmes de le faire. De plus, des mesures exemptant les membres des Premières Nations de payer des taxes sur des achats effectués hors réserves existent. Par exemple, les achats effectués hors réserve par des membres des Premières Nations en Ontario et, dans une certaine mesure, au Québec, sont exonérés de la taxe de vente provinciale (la portion provinciale de la TVH). Des exemptions ou des réductions de taxe similaires pourraient être mises en place pour les boissons sucrées.

Divers spécialistes et organismes du domaine de la santé, de même que le rapport d'un comité sénatorial portant sur l'obésité et publié en 2016, ont recommandé l'imposition d'une taxe sur les boissons sucrées²¹⁻²⁵. En 2017, un sondage commandé par Cœur + AVC, a révélé qu'environ 70 % de la population est en faveur de l'imposition d'une redevance aux sociétés qui fabriquent des boissons sucrées, à condition qu'une partie des recettes générées soit consacrée à des initiatives favorisant un mode de vie sain²⁶. Les mesures fiscales, telles que les taxes, sont connues pour être particulièrement efficaces pour influencer les habitudes des consommateurs²⁷. Elles sont également un puissant outil d'orientation de la consommation vers des aliments et des boissons plus sains²⁷. Il est donc recommandé d'utiliser la taxation dans le cadre d'une approche à plusieurs volets pour lutter contre la consommation de sucre au sein de la population. Il est temps que les autres gouvernements du pays agissent pour protéger la santé de l'ensemble de la population contre les méfaits des boissons sucrées.

Références

- Liu S, Munasinghe L L, Ohinmaa A, Veugelers PJ. Added, free and total sugar content and consumption of foods and beverages in Canada. *Health Reports* 2020;31(10):14-24. <https://www.doi.org/10.25318/82-003-x202001000002-eng>
- Jones AC, Kirkpatrick SI, Hammond D. Beverage consumption and energy intake among Canadians: analyses of 2004 and 2015 national dietary intake data. *Nutrition Journal* 2019;18:60. <https://doi.org/10.1186/s12937-019-0488-5>
- Tran QD, Nguyen THH, Ke CK, Hoang LV, Vu TQC, Phan NQ, Bui TT. Sugar-sweetened beverages consumption increases the risk of metabolic syndrome and its components in adults: Consistent and robust evidence from an umbrella review. *Clinical Nutrition ESPEN* 2023;57:655-664. <https://doi.org/10.1016/j.clnesp.2023.08.001>
- Nguyen M, Jarvis SE, Tinajero MG, Yu J, Chiavaroli L, Mefia SB et al. Sugar-sweetened beverage consumption and weight gain in children and adults: A systematic review and meta-analysis of prospective cohort studies and randomized controlled trials. *The American Journal of Clinical Nutrition* 2023;117 (1):160-174. <https://doi.org/10.1016/j.ajcnut.2022.11.008>
- Qin P, Li Q, Zhao Y, Chen Q, Sun X, Liu Y, Li H. et al. Sugar and artificially sweetened beverages and risk of obesity, type 2 diabetes mellitus, hypertension, and all-cause mortality: a dose-response meta-analysis of prospective cohort studies. *European Journal Epidemiology*. 2020;35(7):655-671. <https://doi.org/10.1007/s10654-020-00655-y>
- Valenzuela MJ, Waterhouse B, Aggarwal VR, Bloor K, Doran T. Effect of sugar-sweetened beverages on oral health: a systematic review and meta-analysis. *European Journal of Public Health*. 2020;31(1):122-129. <https://doi.org/10.1093/eurpub/ckaa147>
- Li B, Yan N, Jiang H, Cui M, Wu M, Wang L, Mi B et al. Consumption of sugar sweetened beverages, artificially sweetened beverages and fruit juices and risk of type 2 diabetes, hypertension, cardiovascular disease, and mortality: A meta-analysis. *Frontiers in Nutrition* 2023; 10:1019534. <https://doi.org/10.3389/fnut.2023.1019534>
- Malik CA, Hu FB. The role of sugar-sweetened beverages in the global epidemics of obesity and chronic diseases. *Nature Reviews Endocrinology* 2022; 18: 205-218. <https://doi.org/10.1038/s41574-021-00627-6>
- Jones AC, Veerman JL, Hammond D. *The Health and Economic Impact of a Tax on Sugary Drinks in Canada*; 2017. <https://www.heartandstroke.ca/-/media/pdf-files/canada/media-centre/the-health-and-economic-impact-of-a-sugary-drink-tax-in-canada-summary.ashx?la=en&hash=69765598FF624EE7D8586EBAD7BCF96835F3FA10>
- Health Canada. *The New Food Guide*; 2019. Accessed Dec 20, 2023. <https://www.canada.ca/content/dam/hc-sc/documents/services/canada-food-guide/resources/stakeholder-toolkit/canada-food-guide-presentation-eng.pdf>
- World Health Organization. *Guideline: Sugars intake for adults and children*. 2015. Accessed March 5th, 2023. https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/149782/9789241549028_eng.pdf?sequence=1
- Canadian Nutrient File. <https://food-nutrition.canada.ca/cnf-fce/doSearch>
- World Health Organization. WHO urges global action to curtail consumption and health impacts of sugary drinks. Published 2016. Accessed October 16, 2021. <https://www.who.int/news/item/11-10-2016-who-urges-global-action-to-curtail-consumption-and-health-impacts-of-sugary-drinks>
- The World Bank. Global SSB Tax Database. <https://ssbtax.worldbank.org/>
- Government of Newfoundland and Labrador. *Sugar Sweetened Beverage Tax. Information Circular (RAA-SSB updated 2023-01-03)*. Accessed March 5, 2024. <https://www.gov.nl.ca/fin/files/Information-Circular-Sugar-Sweetened-Beverage-Tax-Dec-2022.pdf>
- Government of British Columbia. *Provincial Sales Tax (PST) Notice. Notice to Sellers of Soda Beverages*. February 2021. Accessed March 5, 2024. <https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/taxes/sales-taxes/publications/notice-2021-002-sellers-soda-beverages.pdf>
- Government of British Columbia. *Provincial Sales Tax (PST) Bulletin. Grocery and Drug Stores*. August 2023. Accessed March 5th, 2023. <https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/taxes/sales-taxes/publications/pst-206-grocery-drug-stores.pdf>
- Government of British Columbia. *Provincial Sales Tax (PST) Bulletin. Restaurants and Liquor Sellers*. January 2022. Accessed March 5, 2024. <https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/taxes/sales-taxes/publications/pst-119-restaurants-liquor-sellers.pdf>
- Teng AM, Jones AC, Mizdrak A, Signal L, Genç M, Wilson N. Impact of sugar-sweetened beverage taxes on purchases and dietary intake: Systematic review and meta-analysis. *Obesity Reviews*. 2019;20(9):1187-1204. <https://doi.org/10.1111/obr.12868>
- Kao K-E, Jones AC, Ohinmaa A, Paulden M. The health and financial impacts of sugar drink tax across different income groups in Canada. *Economic and Human Biology* 2020; 38:100869. <https://doi.org/10.1016/j.ehb.2020.100869>
- The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology. *Obesity in Canada: A Whole-of-Society Approach for a Healthier Canada*. Senate of Canada; 2016. Accessed March 5, 2023. https://publications.gc.ca/collections/collection_2016/sen/yc17-0/YC17-0-421-2-eng.pdf

-
22. Vanderlee L, McLaughlin A, Vaillancourt C, Olstad DL, Mah C, L'Abbé MR. *Actions to cultivate healthier food environments in Canada: Federal government policies and progress*. 2024. Accessed March 27, 2024. https://informascanada.com/fileadmin/Fichiers/Default/PDF-Food-EPI2023/FoodEPI_Report-2023-FEDERAL-FINAL-Web.pdf
 23. Collectif Vital. *Soutenir la santé en taxant les boissons sucrées*. Accessed March 14, 2024. https://collectifvital.ca/files/P7-Boissons_sucrees/Taxe_boissons_sucrees/Instaurer%20une%20taxe_aout-2023.pdf
 24. Dietitians of Canada. *Taxation and Sugar-Sweetened Beverages*. Accessed March 14, 2024. <https://www.dietitians.ca/DietitiansOfCanada/media/Documents/Resources/DC-Position-Paper-SSBs-and-taxation-rev.pdf?ext=.pdf>
 25. Canadian Pediatric Society. *A proposal to increase taxes on sugar-sweetened beverages in Canada*. 2020. Accessed March 14, 2024. <https://cps.ca/en/documents/position/tax-on-sugar-sweetened-beverages>
 26. Pollara. *Food Policy Polling*; 2017.
 27. World Health Organization. *WHO Manual on sugar-sweetened beverage taxation policy to promote healthy diets*. 2022. Accessed March 14, 2024. <https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/365285/9789240056299-eng.pdf?sequence=1>

Cet énoncé est à jour en date d'avril 2024.